

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 1^{er} juin 2021 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551 rue Principale, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Dany Chapdelaine, conseiller,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
Mme Annie Dussault, conseillère,

Assistent également via une communication téléphonique : Aucun

Absent :

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

Le conseil de la municipalité de Lawrenceville siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin 2021, en séance conventionnel et par voie d'appel conférence.

Sont présent en personne : M. Derek Grilli, Maire,
M. Dany Chapdelaine, conseiller
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
Mme Annie Dussault,

Sont également présent à la séance par voie téléphonique :

Est Absent :

2021-06-62

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu le décret numéro 388-2020 du 29 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

Attendu l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence.

Que la séance et ses délibérations soient enregistrées et rendues accessibles sur le site de la municipalité dès que possible.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

1. ORDRE DU JOUR

2021-06-63

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2021;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Avocats rue Yamaska;
8. Avocats rue Dandenault;
9. Vote par correspondance;
10. Banque d'heure Thundra;
11. Architecte Leslie - Esquisse;
12. Charte pour la protection des enfants - Reporté;
13. Candidature CCU;
14. Questions de l'assemblée;
15. Affaires nouvelles;
 - 15.1 Subvention Espace Muni;
16. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2021

2021-06-64

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mai 2021;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 mai 2021, et que le procès-verbal du 4 mai 2021 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Le directeur soumet une question de Mme Vanessa Gagné de la rue Des Cerisiers qui aimerait des informations sur l'état de la rue Des Cerisiers et d'un drain qui semble s'affaisser sur son terrain.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2021-06-65

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 29 mai 2021, telle que modifiée, pour un montant de 13 758.14\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202100106 à #202100115), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

M. Bossé explique qu'il souhaite que le comité de voirie tienne ses rencontres le soir afin que tous les membres puissent y assister.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Il n'y a pas de suivi des dossiers.

7. AVOCATS RUE YAMASKA

2021-06-66

Attendu que la municipalité a demandé à plusieurs reprises aux propriétaires du 1577 rue Yamaska, Mélanie Riopel, Stéphane Bélanger et Jean-Guy Audy, de procéder à la démolition des décombres de la résidence détruite en partie par un incendie;

Attendu que les demandes de la municipalité n'ont pas été exécutées;

Attendu que les décombres de la résidence représentent un danger, et contreviennent au règlement municipal;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité demande une ordonnance de la cour Supérieure, pour procéder aux travaux de démolition, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la loi sur les compétences municipales.

Que la municipalité mandate DHC avocats pour l'obtention de l'ordonnance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. AVOCATS RUE DANDENAULT

2021-06-67

Attendu que la municipalité a demandé à plusieurs reprises au propriétaire du 2057 rue Dandenaault, Raymond Paulin, de procéder au ramassage de l'accumulation de matériaux et d'objets divers sur son terrain;

Attendu que les demandes de la municipalité n'ont pas été exécutées;

Attendu que l'accumulation de matériaux et d'objets divers sur son terrain représente un danger, et contreviennent au règlement municipal;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité demande une ordonnance de la cour Supérieure, pour procéder au nettoyage, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la loi sur les compétences municipales.

Que la municipalité mandate DHC avocats pour l'obtention de l'ordonnance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. VOTE PAR CORRESPONDANCE

2021-06-68

Attendu que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

Attendu qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

Attendu que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

Attendu qu'en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-06-69

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. BANQUE D'HEURE THUNDRA

2021-06-70

Attendu que la municipalité a reçu une proposition pour le renouvellement de la banque d'heure de Thundra Multimédia, pour la mise-à-jour du site Internet de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère,
Appuyé par le conseiller;

Que le Village de Lawrenceville achète une banque de 20 heures au montant de 1400\$ à Thundra Multimédia.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

11. ARCHITECTE LESLIE - ÉGLISE

2021-06-71

Attendu que la municipalité a reçu une proposition de David Leslie architecte pour la réalisation d'esquisses d'aménagement de l'église;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault;

Que le Village de Lawrenceville accorde le mandat de réaliser la réalisation des esquisses pour l'aménagement de l'église à David Leslie Avocat pour un montant de 5 000\$.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

12. CHARTE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

Ce point de l'ordre du jour

13. NOMINATION CCU

2021-06-72

Il est proposé par le conseiller,
Appuyé par le conseiller,

Que la Municipalité de Lawrenceville accepte la nomination de Jaimy Polman comme membre du CCU.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Subvention Espace Muni

2021-06-73

Attendu que, grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées, Espace Muni lance un appel de projets visant à soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que la municipalité souhaite faire l'acquisition d'appareils exerciseurs pour les aînés pour être installés dans le parc municipal;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine Martin,

Que la municipalité dépose une demande d'aide financière pour l'achat d'équipements d'exercices pour les aînés qui seront installés dans le parc municipal;

Que le maire, Derek Grilli et le directeur général, François Paquette soient autorisés à signer au nom de la municipalité de Lawrenceville, tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-06-74

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 19h48, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général